

faisant mes observations car ces eaux sont sûrement situées dans une région dont aucun ministre ne peut prétendre qu'elle relève de juridictions provinciales. Ce sont sûrement des eaux internationales, à moins que le gouvernement fédéral ne projette de construire des cloisons pour séparer les eaux au milieu de chacun de ces lacs et de ces rivières.

La Commission conjointe internationale a commencé en 1964 à faire des recherches sur la pollution des lacs Erié et Ontario, et du secteur international du Saint-Laurent. Elle a présenté un rapport provisoire en décembre 1965 qui avait trait à la pollution municipale du côté américain du lac Erié. On y signalait que 53 p. 100 des déchets municipaux d'une population de 10 millions d'âmes subissaient une épuration secondaire, ce qui n'est pas trop mal. Quelque 47 p. 100 des eaux d'égoût provenant d'une population de 10 millions d'âmes pénètrent dans le lac Erié après une décantation primaire ou sans avoir été décantées du tout. Du côté canadien, la situation est un peu moins grave. Provenant d'un million et demi de personnes, quelque 79 p. 100 des eaux d'égoûts subissent une épuration secondaire, le reste ne recevant qu'une décantation primaire ou n'en recevant aucune.

Du côté américain du lac Ontario, seulement 25 p. 100 des eaux d'égoûts provenant d'une population de presque deux millions, reçoivent une épuration secondaire, alors que les trois quarts ne reçoivent qu'une décantation primaire. D'après ce que j'ai pu découvrir ces derniers jours touchant la différence entre le traitement primaire et secondaire, je dirais que dans l'épuration secondaire on élimine le plus gros des boues. Du côté canadien du lac Ontario, ici encore, le tableau est moins sombre; 82 p. 100 des eaux d'égoûts provenant d'une population de deux millions et demi reçoivent une épuration secondaire, 17 p. 100 une décantation primaire et seulement 1 p. 100 ne sont pas traitées du tout.

La Commission mixte internationale a donc recommandé aux gouvernements du Canada et des États-Unis de prendre les mesures qui s'imposaient, de concert avec les gouvernements des États et des provinces, en vue: a) d'épurer convenablement toutes les eaux résiduaires municipales et industrielles avant le déversement, pour une élimination maximum des phosphates; b) d'interdire la construction d'égoûts sanitaires et pluviaux combinés et de mettre en œuvre des programmes de séparation des égoûts combinés existants; et c) d'établir un système efficace d'échantillonnage régulier des effluents déversés dans ces eaux et leurs affluents.

[M. Benjamin.]

Quels ont été les résultats, monsieur l'Orateur? Trois ans et demi plus tard, soit en septembre dernier, la Commission mixte internationale présentait un autre rapport provisoire, où l'on doit malheureusement constater une augmentation du volume des eaux-vannes pendant ces quatre années. C'est dire que le même pourcentage d'eaux-vannes non ou insuffisamment traitées sont encore déversées dans ces deux Grands lacs et ces trois rivières, même si les gouvernements fédéraux, provinciaux et d'État sont saisis de rapports depuis quatre ans.

La ville de Windsor déverse encore directement dans la rivière Détroit ses eaux d'égoût, même si le conseil de ville a annoncé qu'un nouveau système d'égoût amélioré serait ouvert dans un mois ou deux. La situation à Windsor est déjà assez mauvaise, même si la population n'est que de 300,000 âmes, mais dans la région de Détroit, il y a plus de trois millions d'âmes. Détroit est toujours dotée d'un système de traitement d'eaux d'égoût absolument insuffisant, l'usine de traitement des eaux ayant été construite au début des années 20. Les eaux d'égoût reçoivent à peine un traitement primaire, et pourtant, elles sont toujours pompées dans la rivière Détroit.

En ce qui concerne la rivière Niagara, croyez-le ou non, monsieur l'Orateur, mais Niagara Falls, dans l'État de New York, y pompe encore ses eaux d'égoût qui ne reçoivent qu'un traitement primaire, elles passent dans un gros tamis, sans plus; ces eaux sont déversées dans la rivière Niagara, directement en face de l'Hôtel Brock. Seulement 8 à 10 p. 100 de la pollution de la rivière Niagara proviennent du côté du Canada, 90 p. 100 provenant du côté américain. Le traité des eaux navigables entre le Canada et les États-Unis stipule qu'un pays ne doit pas polluer les eaux de l'autre. Les deux pays continuent de violer ce traité. Le système d'égoût de la ville d'Hamilton n'assure qu'un traitement primaire. Selon des sources dignes de confiance, la surveillance qu'exerce la Commission hydraulique de l'Ontario dans la région d'Hamilton et d'autres régions serait insuffisante, en raison surtout du manque d'organismes et de personnel de surveillance.

La pollution par les municipalités est un crime social, non seulement contre la nature mais contre les générations futures. Ce sont les contribuables qui, d'une façon ou d'une autre, devront en payer le prix, puisqu'ils en ont été les complices. Les municipalités ne peuvent assumer tous les frais des mesures de prévention ou de correction de cette pollution, à moins que nous ne soyons disposés à leur accorder un délai de 25 à 50 ans pour ce